

Des horloges dans les montagnes

Premières explorations en Valais

XV^e-XIX^e siècles

Pierre DUBUIS

Alors que les documents la révèlent au XIV^e siècle dans les clochers valaisans, l'horloge mécanique est encore bien loin, à l'extrême fin du XIX^e siècle, d'y avoir détrôné le cadran solaire. Grâce aux travaux de Gustav Bilfinger, le pionnier, puis de Jacques Le Goff, de Carlo M. Cipolla, de David S. Landes et, tout récemment, de Gerhard Dohrn-van Rossum¹, on connaît assez bien maintenant l'histoire des horloges, de leur invention et de leur perfectionnement, de leur progressive diffusion et de leur place dans l'histoire de la civilisation européenne. Ces travaux visent, dans une perspective quelque peu «téléologique», à identifier les régions névralgiques, les moments clefs, les inventions décisives et les inventeurs marquants de l'une des «révolutions» qui sont à la base de la formation du monde moderne. Or, fatalement, cette perspective a focalisé l'attention des chercheurs sur la ville préindustrielle, lieu par excellence de ces évolutions et des nouveaux besoins de temps qui les rendent utiles, voire nécessaires.

Abréviations utilisées: ABS = Archives de la bourgeoisie de Sion. AC = Archives communales. ACS = Archives du Chapitre de Sion (ACS, Min. A ou B = Minutaires, séries A ou B). AEV = Archives d'Etat du Valais. AP = Archives paroissiales.

¹ Gustav BILFINGER, *Die mittelalterlichen Horen und die modernen Stunden. Ein Beitrag zur Kulturgeschichte*, 1892. Jacques LE GOFF, «Au Moyen Age: temps de l'Eglise et temps du marchand», dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 1960, pp. 417-433. IDEM, «Le temps du travail dans la crise du XIV^e siècle: du temps médiéval au temps moderne», dans *Le Moyen Age*, 1963, pp. 597-613. Carlo M. CIPOLLA, *Le macchina del tempo. L'orologio e la società (1300-1700)*, Bologne, 1981. David S. LANDES, *L'heure qu'il est. Les horloges, la mesure du temps et la formation du monde moderne*, Paris, 1987. Gerhard DOHRN-VAN ROSSUM, *Die Geschichte der Stunde. Uhren und moderne Zeitordnungen*, München, 1992.

Mais que se passe-t-il dans les campagnes, cet immense «reste du monde»? A vrai dire, nous n'en savons à peu près rien, tant nous sommes convaincus que l'indifférence au temps et la soumission aux rythmes stables de la Nature suffisent à caractériser les rapports des paysans avec la durée²! Pourtant, l'horloge, machine de la modernité dit-on, tourne dans les villages bien avant que la société se soit, au XIX^e siècle, globalement «modernisée». Passionnant paradoxe!

Ces remarques donnent le ton d'une enquête en cours dans le Valais des XIII^e-XVIII^e siècles. Elle est tout à la fois suite, élargissement et approfondissement de mes recherches antérieures; limités à l'automne du Moyen Age, ces travaux avaient été conduits sous les éclairages successifs de l'économie, de la démographie et de la famille. Ce chemin conduit inéluctablement vers les manières de voir, de sentir, de penser et de savoir en fonction desquelles on agit, et qu'on a coutume d'appeler les «mentalités». Or quelle meilleure façon d'y accoster qu'une étude du temps, de sa mesure et de ses usages dans le contexte limité d'une civilisation régionale dont on connaît maintenant un peu mieux les paramètres matériels et sociaux?

Dans cette perspective, l'horloge mécanique de clocher est un objet central, à propos duquel je voudrais ici explorer sommairement l'hypothèse suivante. Entre le XIV^e et le XX^e siècle, on glisse d'une situation où l'horloge, objet de luxe et de prestige, est là sans que rien d'essentiel ait changé, en apparence au moins, dans les esprits et dans l'organisation socio-économique, vers une situation où les valeurs de la ville et de la «modernité» ont assez pénétré les esprits et les pratiques pour que l'horloge soit jugée nécessaire. Ce passage est un système complexe d'évolutions, qui ont chacune leur durée, leur géographie et leur place dans l'épaisseur de la société. On n'en trouvera ici qu'un premier aperçu, maquette grossière de ce qu'il y aura à faire, esquissée sur la base d'une documentation réunie dans le cadre de sondages exploratoires³.

Des horloges

Dans un premier temps, regardons pour elles-mêmes et sans trop d'égards pour leur contexte les horloges mécaniques nichées dans les clochers du Valais et des régions voisines. Comment se sont-elles diffusées? Où sont-elles installées et qui en assume les frais? A quoi ressemblent-elles? Qui les construit, les répare et les «gouverne»? Telles sont les questions à poser. Les matériaux pour y répondre sont encore minces: à l'heure où j'écris (printemps 1992), vingt-neuf lieux seule-

² Pierre DUBUIS, «Les paysans médiévaux et le temps. Remarques sur quelques idées reçues», dans *Etudes de Lettres. Revue de la Faculté des Lettres, Université de Lausanne*, 2-3 (1987), pp. 3-10.

³ L'enquête est menée grâce à un subside de recherche du Fonds National suisse pour la Recherche Scientifique. Outre l'article cité dans la note 2, voir Pierre DUBUIS, «Horloges et horlogers dans le Valais du XV^e siècle», dans *Etudes savoisiennes. Revue d'histoire et d'archéologie*, I, 1992, pp. 109-122. Je remercie mes collègues Chantal et Hans-Robert Ammann, Gaétan Cassina, Antoine Lugon, Patrice Tschopp et Françoise Vannotti, qui m'ont signalé plusieurs documents importants.

ment ont été touchés, dont six dans le Haut-Valais, vingt-deux dans le Valais romand et un dans la vallée d'Aoste. Il n'y a guère plus d'une ou deux informations par machine, sauf à Ernen, Sion, Martigny et Orsières, où peut être d'ores et déjà ébauchée une monographie. Les machines elles-mêmes n'ont pas encore été examinées.

Espace et temps d'une diffusion

On doit pour l'instant se contenter, dans tous les endroits observés, de la date de *première mention* d'une horloge. Le moment de la *première installation* demeure partout inconnu. De plus, l'état de la documentation et celui des dépouillements donnent de la diffusion de l'horloge publique une vision très distordue. A Sion, les révélations commencent au XVI^e siècle, lorsque les comptes capitulaires se font plus fournis. Les premières mentions se multiplient aux XVIII^e et XIX^e siècles, à mesure que se répand dans les communautés rurales l'usage de confier à la mémoire du papier les comptes et les procès-verbaux de délibérations. Si le Valais romand domine dans le corpus, c'est surtout parce que l'essentiel de mon effort y a porté.

En Valais, les mentions les plus anciennes d'horloges mécaniques datent, à ma connaissance, de la seconde moitié du XV^e siècle; elles ne viennent pas des villes⁴, mais de deux gros villages du Haut-Valais: Münster en 1462 et Ernen en 1471⁵. Au XVI^e siècle, des horloges se dévoilent dans les villes, aussi bien à Sion, siège épiscopal et capitale du pays (église capitulaire de Valère en 1577⁶; cathédrale Notre-Dame en 1596)⁷ que dans un petit bourg comme Sembrancher, en 1550⁸. On en rencontre également dans des centres ruraux comme Ulrichen, en 1532⁹, ou Etroubles (vallée d'Aoste), en 1557¹⁰. Mis à part Glis en 1665¹¹ et Ried-Brig en 1667¹², les premières mentions datant du XVII^e siècle concernent toutes le Valais romand: Martigny (église paroissiale¹³ et chapelle du Bourg¹⁴ en 1645,

⁴ Il est probable cependant que le dépouillement des comptes communaux de Saint-Maurice et de Villeneuve feront apparaître des horloges au XIV^e siècle. Le clocher de la cathédrale de Sion est peut-être équipé à la fin du XV^e siècle; voir François-Olivier DUBUIS, «Le clocher roman de la cathédrale de Sion et ses transformations au XV^e siècle», dans *Annales valaisannes*, 2^e série, 1978, pp. 75-118, à la p. 102.

⁵ Pour Münster: AP Münster, D 30. Voir Walter RUPPEN, *Die Kunstdenkmäler des Kantons Wallis*, Bd. I, *Das Obergoms. Die ehemalige Grosspfarrei Münster*, Bâle, 1976 (cité désormais W. RUPPEN, *Kunstdenkmäler*, I), p. 62, note 33. Pour Ernen: ACS, Min. A 133, p. 394. Document signalé par Chantal Ammann-Doubliez. Depuis la rédaction de cet article, j'ai étudié plus à fond ces deux dossiers (P. DUBUIS, «Horloges et horlogers dans le Valais du XV^e siècle», *art. cit.*).

⁶ ACS, Compte de la Fabrique, F 14, 1577-1578, pp. 15-16.

⁷ ACS, Compte de la Fabrique, F 14, 1595-1596, p. 9. Voir cependant note 4.

⁸ AC Sembrancher, G 9.

⁹ W. RUPPEN, *Kunstdenkmäler*, I, p. 227.

¹⁰ AC Etroubles, volume 2, document 14.

¹¹ *Kaspar Jodok von Stockalper Handels- und Rechnungsbücher*, bearbeitet von Gabriel IMBODEN und Gregor ZENHÄUSERN, Brigue, dès 1987 (cité désormais *Handels- und Rechnungsbücher*), t. IV, col. 249-251.

¹² *Handels- und Rechnungsbücher*, t. IV, col. 306.

¹³ AC Martigny/Mixte, n° 1668, compte syndic ville 1645.

¹⁴ AC Martigny/Mixte, n° 1668, compte syndic bourg 1645.

Saint-Maurice en 1645 également¹⁵, Val-d'Illiez en 1680¹⁶, Monthey¹⁷ et Troistorrens¹⁸ en 1685 ou 1686 et Bagnes en 1686¹⁹. Au XVIII^e siècle apparaissent les horloges suivantes: Nax en 1724²⁰, Lens en 1765²¹, Orsières en 1766²², Saint-Gingolph en 1770 ou 1771²³ et Grimisuat en 1792²⁴. C'est aux XIX^e-XX^e siècles que je rencontre pour la première fois les horloges de Liddes (1801²⁵, Arbaz (1831²⁶), Grône (1836²⁷), Champéry (1840²⁸), Saint-Luc (1848²⁹), Evolène (1865³⁰), Blitzingen (1865-1870³¹) et Vernamiège (1932³²). Dans quatre lieux, les indications chronologiques manquent ou sont inutilisables³³.

Bien que fort incomplet, ce premier ensemble de données montre qu'aux XV^e et XVI^e siècles, cinq des sept horloges repérées habitent des clochers campagnards. Elargissant la perspective, on constate qu'en 1800, vingt et un lieux sur vingt-neuf sont équipés. À part Sion, Martigny et Saint-Maurice, il s'agit de paroisses rurales de la plaine, des coteaux ou de la montagne. Faute d'études utilisables, je ne puis comparer le Valais avec ses proches voisins qu'à propos des premières mentions médiévales. Elles se produisent en Suisse occidentale dans les deux décennies qui flanquent l'année 1400. Cela fait un bon demi-siècle d'avance sur le pays du haut Rhône, mais en apparence seulement, peut-être, car toutes ces données comparatives précoces sont urbaines³⁴.

¹⁵ AC Saint-Maurice, Pg 916. Voir cependant la note 4.

¹⁶ AC Val-d'Illiez, D 363, fol. 12, 15, 19 et 38.

¹⁷ AEV, AV 91, n° 44, fol. 45r.

¹⁸ AEV, AV 91, n° 44, fol. 54r.

¹⁹ AC Bagnes, P 337, p. 18.

²⁰ Antoine GASPOZ et Jean-Emile TAMINI, *Essai d'histoire de la vallée d'Hérens, Saint-Maurice*, 1935, p. 64.

²¹ AC Lens, D 114, fol. 3v.

²² AC Orsières, P 652/1.

²³ AC Saint-Gingolph, P 88, p. 4.

²⁴ AC Grimisuat, Supplément, P 59 (original: AP Reckingen, 89b).

²⁵ Théo LATTION et Lucien QUAGLIA, *Liddes à travers les âges*, Liddes, 1984, pp. 232-233.

²⁶ Myriam EVÉQUOZ-DAYEN et collab., *L'église à Arbaz: des pierres, des hommes*, Arbaz, 1988, p. 17.

²⁷ AC Grône, Gp 530.

²⁸ AC Champéry, P 125.

²⁹ Erasme ZUFFEREY, *Le passé du Val d'Anniviers. L'époque contemporaine, 1798-1925*, présenté et amendé par Michel SALAMIN, Sierre, 1973, p. 226.

³⁰ Antoine GASPOZ, *Monographie d'Evolène*, Sion, 1950, p. 162.

³¹ Walter RUPPEN, *Die Kunstdenkmäler des Kantons Wallis*, Bd. II, *Das Obergoms. Die ehemalige Grosspfarrei Ernen* (cité désormais W. RUPPEN, *Kunstdenkmäler*, II), Bâle, 1979, pp. 224-225.

³² AP Vernamiège, P 92.

³³ Ardon, Brigue, Hérémece et lieu indéterminé.

³⁴ Par exemple: Cossonay 1418 (Louis de CHARRIÈRE, *Recherches sur les sires de Cossonay et ceux de Prangins issus de leur famille*, Lausanne, 1845, p. 57). Genève 1405 (Antony BABEL, *Histoire économique de Genève, des origines au XVI^e siècle*, 2 volumes, Genève, 1963, t. 2, pp. 108-109). Lausanne 1405 (Archives de la ville de Lausanne, Inv. Chavannes, D 215/9, fol. 9v). Morges 1424 (Emile KUPFER, *Morges dans le passé: la période savoyarde*, Lausanne, 1941, pp. 185-186). Moudon 1402 ou peu après (Charles GILLIARD et Bernard de CÉRENVILLE, *Moudon sous le régime savoyard*, Lausanne, 1929, p. 270, note 3). Neuchâtel 1380 (*Premières horloges mécaniques à poids, horloges gothiques*, Le Locle, 1969, p. 17). Porrentruy 1413 (Charles FÉVRIER, «Horloges et pendules de la bourgeoisie de Porrentruy», dans *Chronometrophilia*, 6, 1981, pp. 46-59, aux pp. 46-49). Vevey 1402 (Albert de MONTET, *Extraits de documents relatifs à l'histoire de Vevey depuis son origine jusqu'à l'an 1565*, Turin, 1884, p. 489). Yverdon 1399 (Roger DÉGLON, *Yverdon au Moyen Age, XIII^e-XV^e siècles. Etude de la formation d'une commune*, Lausanne, 1949, p. 140).

L'horloge entre l'église et la communauté laïque

L'hôtel de ville de Sion, édifice de prestige bâti au milieu du XVII^e siècle, est doté depuis 1668 d'une belle horloge astronomique³⁵. En 1770-1771, les comptes de la paroisse de Saint-Gingolph enregistrent le versement de 16 batz « à maître Revuz pour placer l'horloge au chateau »³⁶. A Martigny, en 1782, l'horloge de la chapelle du Bourg est transférée à la maison bourgeoise de la « grande communauté » de Martigny³⁷. A ces trois exceptions près, toutes les horloges pour l'instant repérées siègent dans le clocher d'une église paroissiale.

Ces machines au logis ecclésiastique tiennent entre la paroisse et la communauté un poste ambigu. Ce sont en général les communautés qui tiennent à avoir une horloge, et cela dès la première mention de ce mécanisme, en 1462 : si le nouveau marguillier de Münster accepte cette année-là, en plus des charges de son office, de s'occuper de l'horloge, c'est non pas à la demande de son « patron », mais pour répondre à la supplique des *villani*³⁸. En 1724, la communauté de Nax achète, à ses frais, une horloge pour le clocher du village³⁹. En 1810, la commune de Bagnes fait installer une horloge dans la tour de l'église paroissiale⁴⁰. C'est également, comme je le montrerai bientôt, la communauté qui fait réparer sa machine à dire le temps et qui paie le « gouverneur » chargé de surveiller son discours cliquetant.

Cependant, lors de l'achat, le versant ecclésiastique et la face laïque de la collectivité collaborent parfois. A Orsières par exemple, le coût de l'horloge commandée en 1766 est réparti à raison de deux tiers à la charge des confréries et d'un tiers à celle de la communauté⁴¹. En 1792, le curé et les communiers de Grimisuat signent ensemble le contrat pour la construction d'une horloge⁴². Dans le même ordre d'idées, il peut arriver que l'église et la communauté se partagent les frais d'entretien. C'est le cas à la cathédrale de Sion, où se trouve l'autel paroissial : aux XVII^e et XVIII^e siècles, les grosses réparations sont à la charge du Chapitre pour un tiers et à celle des bourgeois pour les deux autres⁴³ ; les chanoines assument en revanche seuls l'entretien courant⁴⁴. Si, entre le XVI^e et le XVIII^e siècle au moins, l'horloge trône au clocher, c'est donc surtout parce que la tour est le seul édifice assez élevé pour que tous puissent voir l'heure, ou voir que cette communauté a les moyens d'entretenir une horloge. Quant à la répartition des charges, elle correspond très exactement au flou qui règne depuis le Moyen Age dans les relations entre paroisse et communauté laïque.

³⁵ Othmar CURIGER, « L'Hôtel de Ville de Sion », dans *Vallesia*, XV, 1960, pp. 1-141, aux pp. 31-34 et 124-125. Certains indices, qui demandent à être examinés d'une manière plus complète, suggèrent cependant que cette horloge a connu au XIX^e siècle et au début du XX^e des transformations très importantes.

³⁶ Voir note 23.

³⁷ AC Martigny/Mixte, tir. 39, à la date.

³⁸ Voir P. DUBUIS, « Horloges et horlogers dans le Valais du XV^e siècle », *art. cit.*

³⁹ Antoine GASPOZ et Jean-Emile TAMINI, *op. cit.*, p. 64.

⁴⁰ AC Bagnes, P 766.

⁴¹ Voir note 22.

⁴² Voir note 24.

⁴³ Par exemple AEV, ABS, tiroir 24, n° 92 (en 1711).

⁴⁴ Les comptes de fabrique ne mentionnent pas de contribution des bourgeois à l'entretien courant.

A quoi ressemblent ces horloges ?

A cette question, seules pourraient efficacement répondre d'anciennes horloges survivantes, soumises préalablement à la critique, comme n'importe quel document. Dans l'état présent de l'enquête, les éléments descriptifs que je tiens viennent d'une poignée de contrats de construction et de quelques comptes.

Sur la mécanique elle-même, les données textuelles sont rares et peu explicites. En été 1651, le fabricant de la cathédrale de Sion paye 10 gros pour la réparation de la « tige de fer qui monte de l'horloge vers le cadran », laquelle s'était brisée⁴⁵. Il s'agit très vraisemblablement de l'arbre de transmission entre le mécanisme et les aiguilles. En 1766, les gens d'Orsières passent contrat avec Joseph Jobé, maître horloger de Morbier, pour qu'il leur fournisse une horloge de métal dotée d'une autonomie de trente-six heures, avec remontage à la manivelle⁴⁶. Le 11 mars 1792, le curé et la communauté de Grimisuat commandent à Joseph Hyacinthe Walpen de Reckingen une horloge pesant 150 livres; l'engin sera livré prêt à fonctionner, « bon et capable »⁴⁷. En 1799, on signale le vol d'« effets d'horlogerie » qui « pourroient (...) appartenir au Couvent de Brigue, ou à l'église de la ditte paroisse »; il s'agit de pièces d'une « horloge de thour »: roues de différents diamètres, « lanternes », arbres, manivelle de remontage⁴⁸. En 1810, Joseph Walpen de Reckingen est chargé d'installer dans le clocher de Bagnes une « horloge à répétition sur deux cloches » et de la munir d'un cadran⁴⁹.

Fort sensible à la poussière et aux fientes d'oiseaux, la mécanique est enfermée dans une petite construction de bois, appelée « chambre » dans les textes. Dans l'église capitulaire de Valère (Sion), un charpentier construit en 1577 ou 1578 une « armoire » (*armarium*) pour l'horloge⁵⁰; elle sera, sous le nom de « chambre de l'horloge » (*camera horologii*), réparée en 1620 par un certain maître Marc⁵¹. En 1645, le syndic du bourg de Martigny achète un loquet pour fermer la « chambre de l'horloge » (*camera horologii*)⁵². En 1708, à Martigny également, maître *Oswalde* a « acomodé la serrure et fait la clef pour la chambre de l'horloge du Bour »⁵³. Le mécanisme prévu à Grimisuat par le contrat de 1792 sera lui aussi enfermé dans une « chambre »⁵⁴.

Sources d'énergie de l'horloge, les poids ont droit à quelques mentions. Le 22 avril 1746, à la demande du sacristain de la cathédrale de Sion, le Chapitre décide qu'on ajoutera un double poids (*duplum pondus adjiciat*) pour allonger l'autonomie de la machine (*ad prolongendum cursum horologii*)⁵⁵. Il s'agit peut-

⁴⁵ *Perdica ferrea quae ab horologio sursum tangit monstrantiam* (ACS, Compte de la Fabrique, F 16, Cathédrale, 1650-1651, p. 30).

⁴⁶ Voir note 22.

⁴⁷ Voir note 24.

⁴⁸ AEV, Helvétique, H 8, n° 205 et 206.

⁴⁹ Voir note 40.

⁵⁰ Voir note 6.

⁵¹ ACS, Compte de la Fabrique, F 15, Valère, 1619-1620, p. 7.

⁵² Voir note 14.

⁵³ AC Martigny/Mixte, n° 1682, compte syndic bourg 1708.

⁵⁴ Voir note 24.

⁵⁵ ACS, Kal. 29, p. 64; communiqué par Françoise Vannotti.

être d'un système de remontage à corde sans fin, qui fonctionne sur un poids principal et un poids auxiliaire. En 1705, le syndic du bourg de Martigny paye 1 florin et 6 batz «pour de plomb mis à une des pierres du horloge du Bourg»; cette pierre est «refaite» par maître Antoine, maçon, tandis que «la boucle de la pierre» (l'anneau de suspension?) est l'œuvre de l'artisan Georges Vallotton⁵⁶. En 1703, le syndic du même bourg paye le maître maçon Antoine «pour l'accommodement du trou des pombles du reloge du Bourg»⁵⁷, c'est-à-dire de la trappe par laquelle les poids traversent les niveaux d'étage du clocher. Souvent sollicitées lors des remontages, les cordes doivent être assez fréquemment remplacées. En 1630, le fabricant de Valère en achète douze toises «pour l'utilité de la nouvelle horloge» (*ad usum horologii novi*)⁵⁸, puis il s'en procure dix-neuf en 1641⁵⁹.

C'est par la sonnerie et/ou par le cadran que l'horloge transmet son message. Je ne sais pas grand-chose sur la première. L'horloge que Joseph Walpen doit, en 1810, installer à Bagnes sonnera «sur deux cloches»⁶⁰. Le 1^{er} février 1645, l'abbaye de Saint-Maurice abandonne à la bourgeoisie ses droits sur la cloche de l'horloge publique, qui est logée dans le clocher de l'abbaye⁶¹. Les dépenses pour les travaux entrepris en 1577-1578 à l'horloge de Valère comprennent l'achat de 6 livres de fer pour le «battant ou marteau» (*batallus vel martellus*)⁶². En 1632, le fabricant de la cathédrale de Sion fait acheter une «courroie à l'usage de l'horloge, pour soulever le marteau» (*corrigia ad usum horologii, pro malleo sublevando*)⁶³.

On en sait un peu plus sur les cadrans. Les clochers valaisans en ont au moins un, mais souvent deux ou trois. En 1722, le syndic de la ville de Martigny achète «le siman des montre temps»⁶⁴, tandis qu'en 1792 la commune de Grimisuat fournira la chaux pour faire le cadran de sa future horloge⁶⁵. En 1718, le syndic du bourg de Martigny paye 25 florins «au sieur François Mejenberg, pintre, pour avoir fait les deux montres d'horloge»⁶⁶. Le haut de gamme est représenté par un grand cadran de pierre dans lequel devaient être fixés des chiffres de métal, retrouvé lors des travaux de restauration de l'église Saint-Théodule de Sion et probablement destiné au clocher prévu dans un contrat de 1514 et jamais réalisé⁶⁷. Un avant-toit protège parfois le cadran des intempéries. En 1723, pendant les travaux du clocher de l'église paroissiale, le syndic de la ville de Martigny verse 300 florins à maître Jean Brunet, maître maçon de Vallorcine, «pour avoir mis a couvert la montre du cloché et autre travail pour l'Eglise»⁶⁸. Gabriel Dorsaz s'engage en 1809 à

⁵⁶ AC Martigny/Mixte, n° 1681, compte syndic bourg 1705.

⁵⁷ AC Martigny/Mixte, n° 1681, compte syndic bourg 1703.

⁵⁸ ACS, Compte de la Fabrique, F 15, Valère, 1630-1631, fol. 12r.

⁵⁹ ACS, Compte de la Fabrique, F 16, Valère, 1640-1641, p. 5.

⁶⁰ Voir note 40.

⁶¹ Voir note 15.

⁶² Voir note 6.

⁶³ ACS, Compte de la Fabrique, F 15, 1631-1632, p. 11.

⁶⁴ AC Martigny/Mixte, n° 1684, compte syndic ville 1722. On ne peut certes exclure tout à fait qu'il s'agisse ici de cadrans solaires.

⁶⁵ Voir note 24.

⁶⁶ AC Martigny/Mixte, n° 1683, compte syndic bourg 1718.

⁶⁷ *Die St. Theodulskirche. L'église Saint-Théodule*, Sion, 1981, p. 24. Cadran conservé dans le sous-sol aménagé de l'église.

⁶⁸ AC Martigny/Mixte, n° 1684, compte syndic ville 1723.

repeindre le cadran du clocher de Liddes et à lui faire un abri⁶⁹. Dans plusieurs églises du Haut-Valais, l'horloge marque aussi l'heure à l'intérieur de l'édifice, sur un cadran situé au sommet de l'arc d'entrée du chœur. C'est le cas de l'horloge faite en 1781 à Ernen par Joseph Hyazinth Walpen, peut-être inspiré par une installation faite à Reckingen⁷⁰. Le même type de disposition existe à Münster au XIX^e siècle⁷¹. Enfin, les horloges les plus perfectionnées indiquent les phases du soleil et de la lune. L'une d'elles est à Ernen depuis 1781⁷². Le cadran méridional de la cathédrale de Sion, daté de 1780, est prévu pour montrer, en plus de l'heure, les phases de la lune⁷³. La plus connue de ces machines complexes est cependant celle que l'horloger saint-gallois Markus Spaeth et son confrère lausannois Jean-Jacques Kölli ont construite en 1667-1668 pour l'hôtel de ville de Sion⁷⁴.

Une mécanique susceptible et son «gouverneur»

L'horloge est un appareil délicat et qui tombe souvent en panne. Les comptes du Chapitre de Sion et ceux des syndics des différents «quartiers» de la grande communauté de Martigny en témoignent bien, du XVI^e au XVIII^e siècle. Il ne se passe guère d'année sans qu'il faille, en plus des huilages et nettoyages routiniers, rafistoler, régler, ajuster. Chaque décennie, ou peu s'en faut, voit un grand démontage et un «raccomodage» du mécanisme. A ce prix, les horloges vivent longtemps: à Ernen, celle des années 1530 fonctionne jusqu'en 1781; la suivante ne sera remplacée qu'en 1931⁷⁵. A Bagnes, l'horloge en usage en 1686 (mais depuis quand?) dure jusqu'en 1810, et la nouvelle ne cesse de tourner qu'en 1904⁷⁶.

Les travaux d'entretien à caractère technique sont exécutés par des horlogers certes, mais surtout par des serruriers, des forgerons ou même des meuniers; j'y viendrai bientôt. L'entretien de routine (huilage, nettoyage et réglage), capital si l'on tient à un minimum de précision, repose habituellement sur les épaules d'un «gouverneur de l'horloge» engagé par la communauté. En 1462, le nouveau marguillier de Münster accepte, à la demande des communiens, de «tenir l'horloge en ordre et à l'heure» (*in ordinatione et cursu, vulgariter die Zytgloggen ze richten*)⁷⁷. Le 27 janvier 1550, les syndics de Sembrancher s'attachent les services de maître Martin Duex, forgeron et bourgeois de Sembrancher. Maître Martin devra «gouverner et entretenir (*regendi et manutenendi*) honnêtement, loyalement et fidèlement, à ses frais, l'horloge (*orologium*) de cette ville, récemment réparée (*restauratum*), de telle manière qu'elle marche avec régularité et exactitude (*in suo vero cursu et ordine*). S'il arrive qu'entre-temps cette horloge soit abîmée (*destrui*) en l'une de ses parties, Martin la refera et la restaurera (*reficere et restaurare*) à ses

⁶⁹ T. LATTION et L. QUAGLIA, *Liddes, op. cit.*, p. 233.

⁷⁰ W. RUPPEN, *Kunstdenkmäler*, II, pp. 17-19.

⁷¹ Stanislaus NOTI, *Münster. Ein Blick in 700 Jahre Geschichte*, Fiesch, 1982, p. 68.

⁷² W. RUPPEN, *Kunstdenkmäler*, II, pp. 17-19.

⁷³ F.-O. DUBUIS, «Le clocher roman», *art. cit.*, p. 117.

⁷⁴ O. CURIGER, «L'Hôtel de Ville», *art. cit.*, pp. 31-34 et 124-125. Voir aussi la note 35.

⁷⁵ W. RUPPEN, *Kunstdenkmäler*, II, pp. 17-19.

⁷⁶ Voir Jean-Michel GARD, «Restaurations anciennes et modernes», dans *L'église paroissiale du Châble, Bagnes, Sion*, 1982, pp. 75-87, aux pp. 80-81.

⁷⁷ Voir note 5.

frais. Martin recevra chaque année à la Saint-Charles deux écus au soleil au coin du roi de France»⁷⁸. Vingt ans plus tard, en 1571, c'est le curé de Sembrancher qui entretient et règle cette horloge⁷⁹. La communauté d'Étroubles a chargé Léonard Collin de Chétroz de veiller sur l'horloge de son clocher; le 27 juin 1557, les procureurs lui louent, pour la durée de cette fonction, un pré, champ et jardin sis à Chétroz⁸⁰. En 1686, les syndics de Bagnes payent Etienne Roncat, «pour qu'il maintienne l'horloge en bon état»⁸¹. D'après le «Coutumier» paroissial de Martigny, rédigé en 1750, le marguillier doit «avoir soin de l'horloge pour la régler et l'entretenir»⁸². Le 5 avril 1760, Jean-Marie Thomas, «orloger de Saxon», chargé par la bourgeoisie de Sion d'entretenir son horloge, rédige *Les Règles qui sont à observer pour gouverner l'orloge de l'autel de ville*. On la remontera chaque jour à midi; on huilera tous les six mois, avec de l'huile fraîche, les trous des pivots, mais jamais les rouages; en cas d'avance ou de retard, on modifiera la position de la «lentille» du pendule; si ces consignes sont respectées, l'horloger garantit un fonctionnement correct pendant dix ans⁸³. En 1809, Gabriel Dorsaz reconnaît avoir reçu de la communauté de Liddes 8 écus pour le gouvernement et l'entretien de l'horloge; il remplace Pierre Lattion, qui s'occupe maintenant de l'hôpital. Il promet de repeindre le cadran et de lui construire un abri⁸⁴.

Les horlogers

Sur les constructeurs d'horloges, je ne sais encore que peu de choses. La cohorte modeste des cinquante-cinq personnages ou sociétés repérés jusqu'ici révèle quelques traits de ce milieu. Les contrats et les comptes décrivent ces hommes dans le feu de leur activité professionnelle. Les sources notariales et administratives disent beaucoup sur le genre de vie, le contexte familial et les biens de ces artisans.

Horlogers, serruriers et forgerons

Dans des villes comme Fribourg⁸⁵ ou Lucerne⁸⁶, par exemple, l'identité professionnelle des horlogers est mal définie durant tout l'Ancien Régime. Privés de case propre dans les confréries de métier, les «abbayes» ou les corporations, ils

⁷⁸ Voir note 8.

⁷⁹ Alfred PELLOUCHOUD, «Essai d'histoire de Sembrancher», dans *Annales valaisannes*, 2^e série, 42, 1967, pp. 1-136, à la p. 117.

⁸⁰ Voir note 10.

⁸¹ Voir note 19.

⁸² Philippe FARQUET, *Martigny. Chroniques, sites et histoire*, Martigny, 1953, p. 233.

⁸³ AEV, ABS, tiroir 24, n° 104.

⁸⁴ T. LATTION et L. QUAGLIA, *Liddes, op. cit.*, p. 233.

⁸⁵ Les horlogers figurent, représentés par une pendule, sur les emblèmes de l'Abbaye des Maréchaux (Marie-Thérèse TORCHE-JULMY et Josef LEISBACH, «Le patrimoine de l'Abbaye des Maréchaux», dans *Abbaye des Maréchaux, Fribourg 1385-1985*, Fribourg, 1984, pp. 29-54, aux pp. 37 et 53-54).

⁸⁶ Du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, une quinzaine de métiers forment à Lucerne la corporation des forgerons; les horlogers sont du nombre (Anne-Marie DUBLER, *Handwerk, Gewerbe und Zunft in Stadt und Landschaft Luzern*, Lucerne et Stuttgart, 1982, p. 108).

cohabitent avec d'autres dans la catégorie des « artisans du fer »⁸⁷. On ne s'étonnera donc pas de trouver du flou dans un pays comme le Valais, où les métiers sont très peu organisés.

Quelques artisans ont explicitement droit au titre de « maître horloger ». Giacomo Antonio della Biancha, *maestro d'orologio* probablement italien, travaille en 1711 à l'horloge de la cathédrale de Sion⁸⁸; Pierre François Garny est qualifié en 1770 de « maître horloger habitant à Colombey »⁸⁹. D'autres sont dits simplement « horloger », comme Jean-Marie Thomas, « orloger de Saxon », qui entretient l'horloge de l'hôtel de ville de Sion en 1760⁹⁰; ou Joseph Hyacinthe Walpen, « horloger » de Reckingen à la fin du XVIII^e siècle⁹¹. Il n'est cependant pas certain que les différences de titulature soient toujours significatives.

Quoi qu'il en soit, l'exigüité du marché régional ancien ne permet pas de n'être qu'horloger. C'est pourquoi la plupart des fabricants et réparateurs d'horloges repérés exercent l'art chronométrique à côté d'une activité artisanale plus régulièrement lucrative. L'alliance la plus répandue est naturellement celle qui unit horlogerie et serrurerie : qui s'entend à construire une belle serrure ou à exécuter les entrelacs d'une grille de fer forgé saura se tirer d'affaire dans une grosse horloge ! En 1471, un artisan alémanique prénommé *Vitus* est dit *magister serrator seu orologicus*⁹², tout comme, deux siècles après, Matthieu Langenberger, reçu bourgeois de Saint-Maurice en 1696⁹³. D'autres, sans doute assez marginalement horlogers, ne sont qualifiés que de « serruriers ». Le *serrarius* Melchior inspecte en 1606 l'horloge de Valère⁹⁴. Maître Jean Miller, *faber serrarius* demeurant au quartier du Bourg, répare en 1645 l'horloge de la ville de Martigny⁹⁵. Conrad Liebe, serrurier à Saint-Léonard, soigne en 1836 le mécanisme de Grône⁹⁶. Le maître serrurier Jean Andreoli de Sion travaille en 1858 à l'horloge de Nax⁹⁷. Bien que plus éloignés, apparemment au moins, de la mécanique fine, des forgerons se mêlent pourtant aussi d'horlogerie, comme maître Reynard, qui répare en 1577-1578 l'horloge de Valère⁹⁸, ou maître *Beltramus* de Vex, qui retouche en 1629 un rouage de cette machine⁹⁹. En 1631, Matthias, *magister ferrerius* répare la grande horloge de la cathédrale de Sion¹⁰⁰. Il se trouve également, en 1829, un maréchal, Jean Bouvel de Martigny, pour nettoyer l'horloge d'Orsières¹⁰¹. Conrad Krieg, un

⁸⁷ Les horlogers genevois forment une « maîtrise » depuis 1601 (Anne-Marie PIUZ, Liliane MOTTU-WEBER et al., *L'économie genevoise, de la Réforme à la fin de l'Ancien Régime, XVI^e-XVIII^e siècles*, Genève, 1990, p. 487).

⁸⁸ Voir note 43.

⁸⁹ AC Martigny/Mixte, n° 1686, pièces justificatives, à la date.

⁹⁰ AEV, ABS, tiroir 24, n° 102.

⁹¹ Voir note 24.

⁹² Voir note 5.

⁹³ Jules-Bernard BERTRAND, « Notes sur le commerce, l'industrie et l'artisanat en Valais avant le XIX^e siècle », dans *Annales Valaisannes*, 17, 1942, pp. 517-557, à la p. 533.

⁹⁴ ACS, Compte de la Fabrique, F 15, Valère, 1605-1616, p. 4.

⁹⁵ Voir note 13.

⁹⁶ Voir note 27.

⁹⁷ AC Nax, p. 146.

⁹⁸ Voir note 6.

⁹⁹ ACS, Compte de la Fabrique, F 15, Valère, 1628-1629, fol. 5v.

¹⁰⁰ ACS, Compte de la Fabrique, F 15, Cathédrale, 1631-1632, p. 3.

¹⁰¹ AC Orsières, P 668/6, séance du conseil du 30 août 1829.

citoyen de Sion qui, devenu vieux, fait son testament en 1488, est à la fois meunier et *magister orilogiorum*¹⁰².

Une telle situation était possible tant que les artisans se trouvaient en face de grosses mécaniques. C'est, en Valais comme ailleurs, la diffusion des horloges de maison et surtout celle des montres qui va entraîner la multiplication d'horlogers à part entière, détenteurs du savoir-faire particulier et de l'outillage nécessaires pour construire et entretenir ces petites machines.

Horlogers indigènes et horlogers étrangers

Certains des artisans qui, en Valais, s'occupent d'horloges publiques, sont indigènes. Enchaînant depuis la fin du Moyen Age des générations de fondeurs de cloches, de facteurs d'orgues, de sculpteurs sur bois et d'horlogers, la famille Walpen de Reckingen occupe une place à part¹⁰³. Hyacinthe fonde des cloches à Lens en 1765 et en profite pour nettoyer l'horloge¹⁰⁴. Johann Joseph paraît être, en 1777, l'auteur de l'horloge d'Ulrichen¹⁰⁵. Joseph Hyazinth en construit ou en pose une en 1781 à Ernen¹⁰⁶, tandis que les gens de Grimisuat lui commandent la leur en 1792¹⁰⁷. Joseph équipe en 1810 la tour de Bagnes d'une « horloge à répétition sur deux cloches »¹⁰⁸. Enfin c'est Lukas Walpen qui installe, peu avant 1870, l'horloge de Blitzingen¹⁰⁹.

Cependant, comme dans les autres métiers qui requièrent des savoirs subtils, le Valais a besoin depuis la fin du Moyen Age d'horlogers étrangers. Beaucoup d'entre eux viennent des pays allemands, mais les Franc-Comtois et les Savoyards ne manquent pas. Il n'est pas toujours aisé de distinguer parmi ces personnages ceux qui sont durablement établis en Valais et ceux qui ne font que passer. Conrad Müller de Sion a construit pour le curé d'Ernen une horloge si mauvaise qu'elle les conduit en 1471 devant le tribunal de l'évêque de Sion. On fait appel, pour en juger, à l'expertise d'un certain *Vitus*, maître serrurier et horloger venu *de partibus Alamanie*¹¹⁰. Maître Andreas de Lucerne répare en 1607 l'horloge de Valère¹¹¹. Un maître horloger de Zoug, resté anonyme, s'occupe en 1630 de remplacer la vieille horloge de Valère par une neuve¹¹². Jean-Jacques Koeli, « Grossuhrmacher » de Lausanne, travaille en 1672 à Sion aux machines de Valère et de la cathédrale,

¹⁰² AEV, ABS, tir. 242, 33/5, pp. 3-4 (sur le personnage, voir P. DUBUIS, « Horloges et horlogers dans le Valais du XV^e siècle », *art. cit.*). Un meunier-horloger travaille à Arbaz au XIX^e siècle (M. EVÉQUOZ-DAYEN, *L'église à Arbaz, op. cit.*, p. 17).

¹⁰³ Rudolf BRUHIN, « Die Orgelbauer Walpen aus Reckingen (Goms) », dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 18/1, 1982, pp. 83-98.

¹⁰⁴ Voir note 21.

¹⁰⁵ Voir note 9.

¹⁰⁶ W. RUPPEN, *Kunstdenkmäler*, II, pp. 17-19.

¹⁰⁷ Voir note 24.

¹⁰⁸ Voir note 40.

¹⁰⁹ W. RUPPEN, *Kunstdenkmäler*, II, pp. 224-225.

¹¹⁰ Affaire présentée dans P. DUBUIS, « Horloges et horlogers dans le Valais du XV^e siècle », *art. cit.* ; pour les références d'archives, voir note 5 ci-dessus.

¹¹¹ ACS, Compte de la Fabrique, F 15, Valère, 1605-1616, pp. 6-7.

¹¹² Voir note 58.

après avoir, en 1667-1668, collaboré avec le Saint-Gallois Markus Späth à la construction de l'horloge astronomique de l'hôtel de ville séduois¹¹³. En 1711, l'Italien Giacomo Antonio della Bianca, *maestro d'orologio*, raccommode le mécanisme de la cathédrale de Sion¹¹⁴. Joseph Joblé, maître horloger de Morbier, est appelé en 1766 à construire l'horloge d'Orsières¹¹⁵. En 1848, Xavier Müller, horloger originaire d'Altdorf (Würtemberg) installe une horloge dans le clocher de Saint-Luc¹¹⁶.

Au XIX^e siècle, les artisans locaux ne parviennent cependant pas toujours à satisfaire la demande, et des fabriques extérieures au Valais commencent alors à s'intéresser au marché valaisan. En 1826, le Conseil d'Etat décide que «l'horloge destinée au clocher de Martigny, entrant par le pont de Saint-Maurice, sera imposée à 6 francs le tout»; elle venait probablement d'un atelier jurassien ou savoyard¹¹⁷. La fabrique des frères Jäger, installée dans le Tyrol, construit en 1900 l'horloge d'Obergesteln¹¹⁸. La Maison Mäder de Zürich équipe les clochers de Monthey, de Saint-Maurice et de Bagnes¹¹⁹. L'horloge installée dans le clocher d'Evolène en 1891 aurait été achetée dans le Jura français¹²⁰, tandis que celles d'Ernen (1931)¹²¹ et de Vernamiège (1932)¹²² proviennent des ateliers J. G. Baer à Sumiswald. Cette Maison avait profité de l'exposition industrielle cantonale de 1909 pour présenter une «horloge de clocher à 3 corps de rouage, sonnante les quarts à 2 coups et les heures, remontage électrique automatique, 3 cloches, 2 lampes à incandescence électriques»¹²³. L'horloge actuelle de Blitzingen est l'œuvre de J. Mannhardt de Munich¹²⁴.

Manières de travailler

A travers les textes recueillis, on voit un peu comment les horlogers organisent leur travail et quelles relations ils entretiennent avec leur clientèle. En raison de la taille et du poids des horloges de clocher, les ateliers dont elles sortent ne peuvent, comme ceux des fabricants de montres, se réduire à un coin de la «chambre». Le travail d'atelier ne constitue d'ailleurs qu'une partie des opérations. Forgées et ajustées chez l'horloger, les pièces sont ensuite amenées sur place; on monte alors la machine et on la met en place. Celle que Joseph

¹¹³ ACS, thèque 82, n° 156 («maister Hans Jacob Köli, Grossuhmacher von Lausanna»).

O. CURIGER, «L'Hôtel de Ville», *art. cit.*, pp. 31-34 et 124-125.

¹¹⁴ Voir note 43.

¹¹⁵ Voir note 22.

¹¹⁶ E. ZUFFEREY, *Le passé du Val d'Annivers, 1798-1925*, *op. cit.*, p. 226.

¹¹⁷ AEV, Conseil d'Etat, Protocoles, n° 1101/20, p. 126.

¹¹⁸ W. RUPPEN, *Kunstdenkmäler*, I, p. 207.

¹¹⁹ AC Bagnes, P 1094/20 et 21. Monthey et Saint-Maurice: J. M. GARD, «Restaurations», *art. cit.*, pp. 80-81.

¹²⁰ A. GASPOZ, *Monographie d'Evolène*, *op. cit.*, p. 162.

¹²¹ W. RUPPEN, *Kunstdenkmäler*, II, pp. 17-19.

¹²² Voir note 32.

¹²³ AEV, Intérieur, n° 386.2, cahier noir, fol. 50.

¹²⁴ W. RUPPEN, *Kunstdenkmäler*, II, pp. 224-225.

Hyacinthe Walpen de Reckingen installe au printemps de 1792 à l'église de Grimisuat offre un exemple très clair de cette pratique¹²⁵. De même, une grosse réparation peut valoir au mécanisme un voyage du clocher à l'atelier. En 1577-1578, le fabricant de Valère fait transporter une horloge défectueuse en Anniviers, chez un certain maître Antoine ; celui-ci vient ensuite à Sion avec son *socius* pour la réinstaller¹²⁶.

Comme tous les anciens artisans, les horlogers ne laissent rien perdre et essayent de récupérer ce qui peut l'être des vieilles horloges qu'ils remplacent. C'est semble-t-il le cas à Ernen, où l'horloge installée en 1781 réutiliserait des pièces d'une mécanique des années 1530¹²⁷. Parfois, le constructeur reçoit l'épave, comme le prévoit le contrat de 1766 entre Joseph Joblé et ses clients d'Orsières¹²⁸.

Dans leur travail en atelier et dans les clochers, certains horlogers peuvent compter sur l'aide d'un apprenti ou d'un ouvrier. Nous avons rencontré le *socius* de maître Antoine, horloger en Anniviers au XVI^e siècle. Pierre-François Garny de Collombey est secondé par son fils pour le «racomodage du grand horloge de Martigny» en 1768¹²⁹.

La minceur de la clientèle contraint les horlogers du Valais ancien à une grande mobilité, qui leur permet de travailler bien au-delà de leur lieu de résidence. Les horlogers et serruriers des petites villes écument les campagnes alentours. Jean Bouvel, maréchal à Martigny, toilette en 1829 l'horloge d'Orsières¹³⁰, alors qu'un serrurier sédunois répare en 1858 celle de la commune de Nax¹³¹. Fait plus surprenant, des artisans de village s'occupent d'horloges urbaines. En 1577-1578, c'est un homme d'Anniviers qui répare l'horloge de Valère¹³², sur laquelle maître *Beltramus*, forgeron de Vex, travaille en 1629¹³³. Pierre-François Garny de Collombey intervient à Martigny en 1768 et en 1770¹³⁴. Jean-Marie Thomas, «orloger de Saxon», a «raccommodé l'horloge de la maison de ville» de Sion en 1760¹³⁵ et la bourgeoisie le charge de l'entretenir¹³⁶.

Les horlogers et leurs clients

Les contrats et les comptes ne décrivent évidemment pas les tractations qui précèdent l'accord conclu avec l'horloger. Ils disent en revanche quelque chose sur les relations entre l'homme de l'art et son client pendant les travaux et après leur achèvement.

¹²⁵ Voir note 24.

¹²⁶ Voir note 6.

¹²⁷ W. RUPPEN, *Kunstdenkmäler*, II, pp. 17-19.

¹²⁸ Voir note 22.

¹²⁹ Martigny/Mixte, n° 1686, pièces justificatives, à la date.

¹³⁰ Voir note 101.

¹³¹ Voir note 131.

¹³² Voir note 6.

¹³³ Voir note 99.

¹³⁴ Martigny/Mixte, n° 1686, pièces justificatives, aux dates.

¹³⁵ Voir note 90.

¹³⁶ Voir note 83.

Les contrats prévoient évidemment le salaire de l'horloger. Il consiste généralement en une somme d'argent, à laquelle s'ajoutent souvent des aliments ou même des repas. En 1607, le fabricant de Valère nourrit et abreuve maître Andreas de Lucerne lorsqu'il installe son horloge¹³⁷. Le Zougois qui, en 1630, remplace la vieille horloge de Valère par une nouvelle, reçoit du fabricant un setier de vin¹³⁸. C'est un goûter (*merenda*) que le fabricant offre en 1631 à maître Mathieu, *ferrarius*, alors qu'il restaure l'horloge à la cathédrale¹³⁹. Le 12 septembre 1639, le fabricant de Valère livre un fichelin de seigle, 21 gros et une mesure de vin à un maître serrurier venu remettre l'horloge en état¹⁴⁰. Selon le contrat de 1792, la communauté de Grimisuat nourrira maître Joseph Hyacinthe Walpen et son compagnon pendant le montage de l'engin¹⁴¹. En 1836, la commune de Grône fournit, en plus d'une somme d'argent, des fèves et du beurre à Conrad Liebe, serrurier à Saint-Léonard, qui répare l'horloge de l'église¹⁴².

Les artisans offrent une garantie, aussi bien pour une construction nouvelle que pour une réparation importante. En 1858, Jean Andreoli garantit pour une année les ajustements qu'il a faits à l'horloge de Nax¹⁴³. S'y ajoute parfois pour plus de sûreté une clause prévoyant le versement du salaire en deux étapes. Des 100 écus que les gens d'Orsières promettent en 1766 à maître Joseph Joblé, 30 seront payés après la pose et 70 quatre ans après¹⁴⁴. Selon le contrat de 1792 pour Grimisuat, l'horloger offrira une garantie de six ans, mais il ne recevra à l'achèvement des travaux que deux tiers des 65 écus promis, le troisième arrivant « après quelque temps »¹⁴⁵.

Les relations entre clients et artisans sont en général bonnes. Il y a cependant des exceptions. Le 5 janvier 1471, devant le tribunal de l'évêque, *Vitus, magister serrator seu orologicus*, déclare que l'horloge construite par Conrad Muller pour le curé d'Ernen a été mal faite¹⁴⁶. Celle que Joseph Joblé de Morbier s'était engagé à installer dans le clocher d'Orsières pour la Saint-Martin¹⁴⁷ 1766 n'est toujours pas là en juin 1768¹⁴⁸. C'est sans doute par méfiance que la commune et la paroisse de Liddes décident en 1801 de ne pas laisser démonter l'horloge, à moins que l'horloger ne s'engage à la remonter à ses frais¹⁴⁹.

¹³⁷ Voir note 111.

¹³⁸ Voir note 58.

¹³⁹ Voir note 100.

¹⁴⁰ ACS, Compte de la Fabrique, F 15, Valère, 1639-1640, p. 3.

¹⁴¹ Voir note 24.

¹⁴² Voir note 27.

¹⁴³ Voir note 131.

¹⁴⁴ Voir note 22.

¹⁴⁵ Voir note 24.

¹⁴⁶ Voir note 110.

¹⁴⁷ Le délai de pose de ce « signe » de modernité est fixé à la date d'une fête religieuse, tout comme à Bagnes en 1810 (dimanche de la Passion 1811 : AC Bagnes, P 766).

¹⁴⁸ AC Orsières, P 652/1 et 2. Erreur dans René BERTHOD, *Orsières, ma commune*, Orsières, 1983, pp. 120-121, où cette lettre est datée de 1788.

¹⁴⁹ L. LATTION et L. QUAGLIA, *Liddes, op. cit.*, pp. 232-233.

Qui a besoin de l'horloge?

En matière d'histoire sociale du temps, un seul critère me paraît pertinent pour estimer la qualité d'un système de mesure de la durée: son adaptation aux besoins spécifiques du groupe humain qui l'utilise. Ce point de vue permet d'échapper à la logique linéaire qu'impose la perspective téléologique de l'histoire classique de la mesure mécanique du temps.

Jusque dans la première moitié du XX^e siècle, le Valais est un monde de paysans, à la fois cultivateurs et éleveurs. Il n'est cependant pas que cela: il comporte depuis le Moyen Age un réseau ténu de petites villes¹⁵⁰ et deux grands itinéraires alpins le traversent après s'être faufiletés par les cols du Grand Saint-Bernard et du Simplon. Tout l'intérêt de ce terrain d'enquête est là: les horloges tournent dans un petit monde où coexistent une ruralité fortement ancrée et des lieux reliés plus ou moins solidement à des logiques différentes: villes, routes, chemin de fer, petites usines. Se juxtaposent donc ici plusieurs besoins de temps: celui des paysans, celui des artisans et des commerçants urbains, celui de l'Eglise, celui des administrations, celui des gens qui traversent le pays, ceux enfin des mondes englobants.

Dans quelle mesure l'horloge est-elle apte à satisfaire ces différents besoins de temps? Elle sert avant tout à marquer, à l'intérieur de la journée, des repères à la signification univoque¹⁵¹ et auxquels chacun peut accéder. Son utilité pratique est donc liée au besoin d'organiser le temps autour de la notion de rendez-vous: pour se retrouver, deux individus ou plus doivent d'une part s'entendre sur un moment déterminé et d'autre part savoir que ce moment est arrivé. Se demander qui a besoin de l'horloge, c'est donc d'abord se demander qui a besoin de rendez-vous précis. Cela ne suffit cependant pas: le soleil, observé directement dans le ciel ou utilisé indirectement à travers les jeux d'ombre et de lumière qu'il provoque dans le paysage ou sur un cadran solaire, suffit parfaitement dans la plupart des cas.

Les rythmes, courts ou longs, de la Nature cadencent l'activité professionnelle des paysans et, dans une très large mesure, celle des habitants des petites villes. Cela n'implique cependant en rien la bucolique et paisible indifférence au temps que les historiens attribuent aux paysans. Car ils oublient que la végétation montagnarde, dont vivent hommes et bêtes, obéit elle aussi à ces rythmes. Il en résulte une très forte contrainte de temps¹⁵²: vitaux pour l'ensemble de la communauté, les rendez-vous avec la Nature doivent à tout prix être respectés. Ils ne sont cependant pas à l'échelle de l'horloge, faite pour dire l'heure, et non pas la semaine ou le mois! Les paysans connaissent, grâce à une sorte de symbiose, la logique temporelle des plantes et peuvent donc intervenir au bon moment pour labourer, semer et récolter. Quant à la durée nécessaire pour accomplir telle opération, les paysans et les artisans en ont acquis, à force d'expérience, une connaissance innée.

¹⁵⁰ Pierre DUBUIS, «Les petites villes du diocèse de Sion au Moyen Age (IX^e-XV^e siècles). Structures et conjonctures. Une esquisse», dans *Revue suisse d'histoire*, 38, 1988, pp. 107-126.

¹⁵¹ On ne peut confondre sur le cadran de l'horloge «3 heures» et «5 heures», mais comment s'accorder sur «vers le soir»?

¹⁵² Par exemple Maria Serena MAZZI et Sergio RAVEGGI, *Gli uomini e le cose nelle campagne fiorentine del Quattrocento*, Florence, 1983, pp. 155-165 (à propos de la Toscane des XIV^e-XV^e siècles).

Depuis toujours, les paysans valaisans connaissent l'absolue nécessité d'organiser l'espace et le temps de leur activité économique. Le problème est de gérer, dans un territoire exploité en commun, la simultanéité des mêmes activités : tout le monde laboure, sème et récolte en même temps. Pire encore, il faut faire coexister dans le même espace des activités aussi différentes que la céréaliculture et l'élevage. Pour coordonner tout cela, les perceptions instinctives ne suffisent plus : des repères chronométriques acceptés et percevables par tous deviennent absolument nécessaires. Là pourtant l'horloge n'est d'aucune utilité : les repères dont elle scande la durée sont en effet bien trop fins. Le même problème se pose pour fixer la date de perception des cens fonciers ou celle des foires. C'est le calendrier des fêtes liturgiques qui, dans la pratique, fournit les dates nécessaires¹⁵³. Cette exigence de coordination existe évidemment aussi dans les petites villes du Valais ancien, largement rurales; d'autres besoins de temps viennent cependant ici compliquer les choses.

Il est cependant pour les paysans et pour les bourgeois des rendez-vous pour lesquels l'horloge pourrait avoir été utile. Voyons donc comment on les fixe. Les participants aux corvées communes se réunissent tout simplement lorsque le soleil pointe de derrière les montagnes ou lorsque, à son lever, il touche tel sommet¹⁵⁴. Dans un domaine plus spécifiquement rural, l'heure depuis laquelle on peut, le jour de la montée à l'alpage, accéder aux pâturages, tout comme celle qui marque le début de cette traite lourde d'enjeux qui mesurera la part de chacun aux produits de la saison d'estive, sont dites selon la position de la limite entre ombre et lumière par rapport à des repères bien visibles dans le paysage : tel sommet, telle pierre, tel « bisse »¹⁵⁵. On se passe donc de l'horloge et de l'heure. Ces absences ne révèlent cependant pas forcément un choix délibéré, mais résultent peut-être d'une contrainte technique : entendait-on sonner l'horloge (étant admis qu'elle sonnait...) jusque sur les alpages éloignés de l'église¹⁵⁶ ?

L'objection a d'autant plus de poids qu'elle conduit la discussion à un niveau plus général. L'horloge a été inventée pour le monde petit mais très dense de la ville, où sa voix peut atteindre tous les citoyens. Mais la vie des campagnards oscille, elle, entre le village et un territoire extérieur qui, dans les montagnes, est souvent vaste et accidenté. Le rôle de l'horloge rurale s'en trouve diminué. Posons alors comme hypothèse que l'utilité de la machine se limite à ce qui se passe au village ou dans son tout proche voisinage. Examinons, à titre de « test », comment, du XIII^e au XIX^e siècle, sont fixés deux rendez-vous importants (au village et en ville), prévus à l'église ou tout près d'elle. La messe dominicale d'abord : il ne s'agit pas d'être à l'église lorsque l'horloge sonne telle heure (ou lorsque le cadran solaire la montre), mais de partir de chez soi lorsque les cloches appellent. L'assemblée des communiens ensuite : tenue le plus souvent devant

¹⁵³ Ce n'est pas la signification de la fête qui compte, mais la coïncidence de sa date avec un moment précis du parcours annuel de la collectivité.

¹⁵⁴ Jean GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, 8 volumes, Lausanne, 1875-1898, t. VI, n° 2339 (en 1381). AEV, Ph 1656, n° 16, article 23.

¹⁵⁵ AEV, Ph 1656, n° 16, article 16.

¹⁵⁶ On sait rarement quelle cloche l'horloge frappe. A Bagnes, où c'était la grosse cloche, une large diffusion de l'information était assurée. Pour en savoir plus : écouter des horloges et déterminer, dans les situations de vent habituelles, la distance d'audibilité.

l'église, au cimetière, voire dans l'édifice, elle est convoquée au son de la cloche. Voici un troisième rendez-vous, plus particulier celui-là, mais prévu, comme les premiers, à portée d'horloge. Au début du XV^e siècle à Etroubles et à Saint-Rhémy, sur le versant valdôtain du Grand Saint-Bernard, les hommes habilités au transport des marchandises en transit ont rendez-vous à la souste avant que le soleil ait atteint le *rivus tendens versus Arc*¹⁵⁷. Dans tous ces cas, il serait des plus facile de convenir d'une heure puis de la demander à une horloge de clocher. Et pourtant on s'y prend autrement.

Il resterait à considérer les exigences horaires de la justice et de l'administration, mais je ne dispose pas encore des informations nécessaires. Depuis le XV^e siècle au moins, les sources précisent parfois le moment où les tribunaux siègent. Comme dans le Pays de Vaud, on y utilise pour ce faire aussi volontiers des indications solaires que des heures liturgiques ou des heures «laïques», que le soleil peut fort bien indiquer¹⁵⁸.

Conclusions et perspectives

Peut-on conclure de ces observations que personne n'a réellement besoin de l'horloge dans le Valais d'avant 1850? Il ne faudrait pas le faire sans y avoir réfléchi deux fois, car le seul fait vraiment certain, c'est que des horloges battent malgré tout dans ce pays depuis la seconde moitié du XV^e siècle, et qu'elles s'y multiplient dans les deux siècles qui précèdent 1850. Il fallait tout de même quelque bonne raison aux bourgeoisies urbaines et une meilleure encore aux communautés rurales pour justifier l'achat ruineux de cet engin puis les dépenses incessantes qu'exigeaient ses caprices.

La clef de ce paradoxe, c'est peut-être qu'il y a besoin et besoin. Proposons l'hypothèse de travail suivante: les horloges de clocher sont, au XV^e et au XVI^e siècles, dans le Valais oriental en particulier, un luxe utile, qui trouve sa fonction dans le processus très complexe d'évolution sociale que connaissent alors les élites paysannes et urbaines et, à travers elles, les cadres politiques et religieux qu'elles contrôlent de mieux en mieux. Ce mouvement, qu'il faudra bien regarder de plus près, a pour composantes, entre autres et en vrac, sur l'arrière-fonds d'une forte reprise démographique et d'un essor de l'élevage commercial, une vague de (re)constructions d'églises et de créations d'œuvres d'art, un terrible moment de chasse aux «sorcières» et d'autres espèces de reprises en main, la montée d'un énergique «nationalisme» (haut-)valaisan. Ces horloges témoignent en somme,

¹⁵⁷ AC Etroubles, vol. 7, doc. 2, art. 9 et 11. Ezio-Emeric GERBORE, «Une communauté sur la route du Mont-Joux au bas Moyen Age: l'exemple d'Etroubles», dans Pierre DUBUIS (ed.), *Ceux qui passent et ceux qui restent. Etudes sur les trafics transalpins et leur impact local*, Saint-Maurice, 1989, pp. 57-75, aux pp. 64-66.

¹⁵⁸ Paolo GALLONE, *Organisation judiciaire et procédure devant les cours laïques du Pays de Vaud à l'époque savoyarde (XIII^e-XVI^e siècle)*, Lausanne, 1972, pp. 151-152.

dès la fin du XV^e siècle, de deux faits étroitement liés : l'idée, en partie nouvelle, d'utiliser le temps pour encadrer les esprits, en leur imposant l'ordre de l'écoulement linéaire et régulier du temps mécanique ; et d'autre part une volonté, partiellement nouvelle elle aussi, d'imiter la ville. Mais, voulue par les élites, visible et audible par tous, l'horloge est-elle pour autant regardée et écoutée par tous ? Tel est le problème. Il faudra que les valeurs de ce qu'il est convenu d'appeler la « modernisation » aient assez investi les esprits et les manières de vivre pour que l'horloge trouve enfin son utilité pratique jusque dans les villages. Elle n'aura cependant pas partie gagnée. En 1894 encore, de l'aveu même du Conseil d'Etat valaisan, le cadran solaire continue de lui faire concurrence¹⁵⁹ ! Elle aura peut-être même manqué le coche, car on se contente alors de moins en moins du garde-temps public : on veut avoir la machine dans sa maison, puis dans son gousset et enfin à son poignet.

¹⁵⁹ En 1894, le Valais passe de l'« heure de Berne » à l'« heure d'Europe centrale ». Le Conseil d'Etat écrit dans une circulaire que, avancées d'une demi-heure, les horloges « ne seront plus d'accord avec le cadran solaire qui continuera, lui, à marquer l'heure astronomique (...), mais il ne résultera de ce chef aucun inconvénient grave pour les populations qui pourront, au contraire, trouver l'heure de l'Europe centrale en ajoutant une demi-heure à l'heure astronomique marquée par le cadran » (Sion, Bibliothèque cantonale du Valais, PB 2293).